

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL LE 30 SEPTEMBRE 2024

Les membres du conseil municipal de la commune de La Chaussée sur Marne se sont réunis à 19h30 à la salle communale de la Chaussée sur Marne sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément à l'article L.2121,10 du code général des collectivités territoriales.

Présents : André CASTAGNA, Jean-François DUGOIS, Patricia SALERNO, Bruno SALERNO, Thierry COPPIN, Didier CLEMENT, Amélie TENDART, Stéphane AUBRY, Fred AGNUS. Stéphanie PERROUD .

Absents excusés : Cécile BEAULIEU procuration à André CASTAGNA, Jimmy LAMBERT procuration à Patricia SALERNO, Michael GIBONNI procuration à Bruno SALERNO.

Absent non excusé : Thomas DELACOURT.

Le quorum étant atteint et après approbation du procès verbal du 29 Juillet 2024, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L2121,15 du code des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un ou d'une secrétaire de séance. Patricia SALERNO accepte de remplir cette fonction.

Présentation d'un projet d'éoliennes : La société ESCOFY présente son projet d'installation d'éoliennes sur La Chaussée sur Marne et sollicite l'approbation du conseil.

Résultat du vote : 9 voix pour, 3 voix contre, 1 abstention.

Projet de terrain de pétanque : Le conseil débat de l'aménagement de terrain de pétanque sur la zone où se trouve l'actuel terrain de football.

Résultat du vote : le projet est approuvé à l'unanimité.

Projet de voiries en 2025 : Le projet concerne l'aménagement du chemin de la cote Huart et le chemin du fusil, à savoir : l'assainissement des eaux pluviales et la voirie. Une demande d'AMO sera nécessaire pour le chiffrage des travaux.

Résultat du vote : le projet est approuvé à l'unanimité.

Redevance LOSANGE : Monsieur le Maire propose au conseil de demander une redevance annuelle à la Société Losange pour compenser l'utilisation de certaines infrastructures.

Résultat du vote : le projet est approuvé à l'unanimité.

Chèques cadeaux : Le conseil approuve à l'unanimité l'octroi de chèques cadeaux de fin d'année d'un montant de : 400 euros pour les employés municipaux.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les membres du conseil et lève la séance à 22h15.

La secrétaire : Patricia SALERNO

Le Maire : André CASTAGNA